



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec)
G0J 2K0
Tél. : 418 733-4628 Fax : 418 733-8377
Courriel : ste-felicite@lamatanie.ca

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : SAINTE-FÉLICITÉ

Date du scrutin : 2025-11-02

Par cet avis, YVES CHASSÉ, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1.-La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 OCTOBRE 2025.
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2.-Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3.-Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :

- vous avez 18 ans accomplis;
- vous avez la citoyenneté canadienne;
- vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
- vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq (5) dernières années.

-De plus, le 2 NOVEMBRE 2025 vous devez remplir l'une des deux (2) conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six (6) mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4.-Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

ADRESSE : 151 RUE SAINT-JOSEPH, SAINTE-FÉLICITÉ, (QUÉBEC) G0J 2K0

JOURS ET HEURES : MERCREDI LE 15 OCTOBRE 2025 DE 17H00 À 20H00
JEUDI LE 16 OCTOBRE 2025 DE 13H00 À 16H00

5.-Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux (2) documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6.-Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

PRÉSIDENT D'ÉLECTION
MONSIEUR YVES CHASSÉ
151 RUE SAINT-JOSEPH
SAINTE-FÉLICITÉ, (QUÉBEC)
G0J 2K0
TÉLÉPHONE : 418-733-4628

SIGNATURE

Lieu : Sainte-Félicité

Date : 6 octobre 2025

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

SM-15 (25-01)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47,54,125 et 133